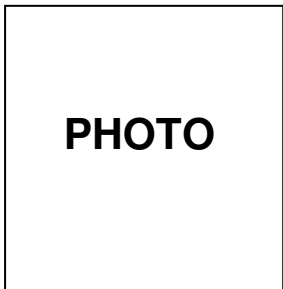




LES
ENFANTS
DE LA
SCÈNE

**BULLETIN D'INSCRIPTION
ANNEE 2024 / 2025**



NOM DE L'ELEVE.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

CP..... VILLE.....

TEL FIXE.....

TEL PORTABLE.....

EMAIL.....

Jour et horaire souhaités :.....

REPRISE DES COURS LE MARDI 17 SEPTEMBRE

Au 45, rue du Général Delestraint – RDC Gauche – Interphone Yordamian
Code : 2378B

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
Déclaration à la préfecture de Paris le 7 septembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 24 septembre 2011 sous le numéro 20110039 –
N° SIRET 789.235.397.00013

45, rue du Général Delestraint – 75016 Paris - France
Tél : 33 (0)1 46 51 81 60 - Portable : 33 (0)6 83 53 89 50
lesenfantsdelascene@gmail.com
Site : <http://www.lesenfantsdelascene.com>

TARIF ANNUEL :

Adhésion annuelle à l'association : **40 €**

Tarif pour l'année scolaire, de septembre à juin (hors vacances scolaires) : **490 €**

Tarif famille : **920 € pour 2 enfants inscrits + adhésion (40 € / enfant)**

MODALITES DE REGLEMENT :

L'adhésion annuelle et le règlement des cours sont dus lors de l'inscription.

Possibilité de règlement en 3 chèques libellés à l'ordre de « Les enfants de la scène » **qui devront être joints avec le bulletin d'inscription.**

Ces chèques sont déposés début oct / début janv / début avr.

REGLEMENT INTERIEUR :

Sans dénonciation du présent bulletin d'inscription, celui-ci sera ferme et définitif à compter du 4^{ème} cours d'essai gratuit, soit le 12 octobre 2024 date à laquelle le coût de l'inscription ne sera plus remboursable.

Aucun remboursement ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement ou abandon des cours après cette date.

La participation aux cours de théâtre dispensés par l'Association, implique une assiduité continue et le respect des règles, normes et usages habituels, notamment le respect des apprentissages, la maîtrise de soi, la courtoisie et le respect des autres.

Tout élève ayant des absences répétées non justifiées, un comportement violent, agressif ou injurieux portant préjudice aux enfants et à la réputation de l'association se verra exclu sans préavis.

Spectacle 2025 : Lundi 9 juin (Pentecôte) au théâtre Le Ranelagh matin pour le groupe 1 - après-midi pour le groupe 2

| | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|---------------|----------|
| Répétitions au Ranelagh | Mercredi 12 février | 14h00 – 18h00 | Groupe 1 |
| | Samedi 1er février | 10h00 – 13h00 | Groupe 2 |
| | Mercredi 9 avril | 14h00 – 18h00 | Groupe 1 |
| | Samedi 5 avril | 10h00 – 13h00 | Groupe 2 |
| <u>Veille de l'Ascension</u> | Mercredi 28 mai | 14h00 – 18h00 | |
| | Final G1 et G2 | | |
| Générale obligatoire | Dimanche 8 juin | matin | Groupe 1 |
| | Dimanche 8 juin (Pentecôte) | après-midi | Groupe 2 |

Pour le bon déroulement du spectacle, tout élève absent à la répétition générale sera remplacé.

Une participation financière sera demandée aux parents pour les places et la location des costumes.

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901

Déclaration à la préfecture de Paris le 7 septembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 24 septembre 2011 sous le numéro 20110039 – N° SIRET 789.235.397.00013

45, rue du Général Delestraint – 75016 Paris - France
Tél : 33 (0)1 46 51 81 60 - Portable : 33 (0)6 83 53 89 50
lesenfantsdelascene@gmail.com
Site : <http://www.lesenfantsdelascene.com>

IMPORTANT : Il est à noter que pour la saison 2024/2025, la répétition du final tombe le mercredi 28 mai, veille du week-end de l'ascension et la générale ainsi que le spectacle tombent pendant le week-end de la Pentecôte.

Disponibilité importante des enfants requise à l'approche de la date du spectacle, pendant les week-ends fériés. Il est préférable de ne pas s'inscrire si des projets familiaux sont prévus à cette période.

Je soussigné(e)

- Autorise l'association Les enfants de la scène à prendre des photos pendant les cours, les répétitions et le spectacle pour une utilisation non commerciale, sur tous supports de communication.
- Accepte de recevoir par mail ou SMS les informations concernant Les enfants de la scène.
- Atteste avoir pris connaissance des modalités de paiement, des dates des répétitions et du spectacle pendant un week-end férié ainsi que du règlement intérieur.

Fait à Paris, le

Signature des parents ou représentants légaux :

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
Déclaration à la préfecture de Paris le 7 septembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 24 septembre 2011 sous le numéro 20110039 –
N° SIRET 789.235.397.00013

45, rue du Général Delestraint – 75016 Paris - France
Tél : 33 (0)1 46 51 81 60 - Portable : 33 (0)6 83 53 89 50
lesenfantsdelascene@gmail.com
Site : <http://www.lesenfantsdelascene.com>